



Réclamation deux apres l'achat, est ce possible ?

Par **thirom**, le **23/02/2012** à **11:57**

Bonjour Maitre

voilà, il y deux ans et quelques jours, j'ai acheté une baignoire balnéo via un site internet. Je viens de me rendre compte aujourd'hui que la baignoire n'a pas toutes les options que j'avais commandées pourtant elles sont bien inscrites dans la facture. Ai-je la possibilité de faire des réclamations car n'ayant pas encore utilisé les fonctions balnéothérapies qu'offre la baignoire, je ne pouvais pas me rendre compte que ces options sont manquantes !!
(il manque notamment les fonctions de réchauffeur d'eau, et le système de désinfection à l'ozone), n'ayant pas vu de boutons dédiés je pensais que ces options se mettraient en route automatiquement.

Merci pour votre réponse

Cordialement

VEL

Vous auriez dû vous réveiller avant . Pour ça , une douche est plus efficace qu ' un bain